



Installation de production automatique entourée d'une grille protectrice. Dès que la porte d'accès munie d'un dispositif de contrôle électrique s'ouvre, toutes les étapes présentant un danger pour la personne entrante sont stoppées.

suvaPro

«STOP à la manipulation des dispositifs de protection»

Dans la moitié des entreprises, les dispositifs de protection des machines de production et des installations automatiques sont manipulés. De telles manipulations provoquent fréquemment des accidents graves, voire mortels. La Suva entend lutter contre ces abus avec la campagne «STOP à la manipulation des dispositifs de protection».

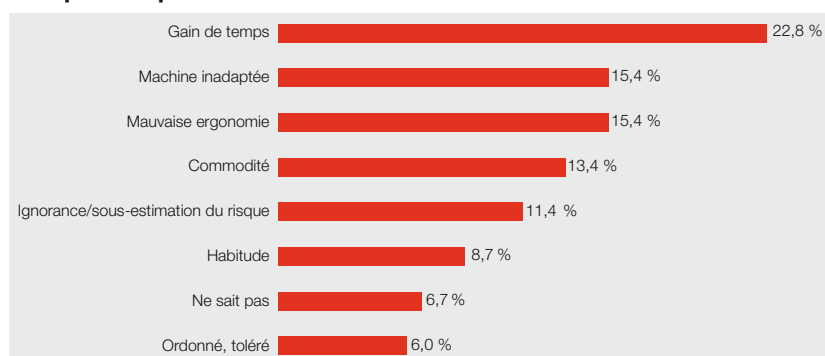


Le constat des spécialistes de la sécurité au travail lors des contrôles surprises est alarmant. Dans la moitié des entreprises, les dispositifs de protection sont mis hors service ou manipulés. En d'autres termes, un assuré de la Suva sur vingt travaille sur des machines qui ne sont pas correctement sécurisées.

Une enquête représentative effectuée sur mandat de la Suva au printemps 2007 auprès de 300 entreprises suisses vient

confirmer ce bilan: 37 % des entreprises interrogées admettent avoir démonté ou désactivé des dispositifs de protection de leurs machines et installations de production automatiques. 80 % des entreprises interrogées sous-estiment massivement le risque d'accidents. Or, de

Pourquoi manipule-t-on?



Motifs invoqués par les personnes responsables lorsque des manipulations ont été constatées à l'occasion d'un contrôle surprise de la Suva (219 contrôles, 149 réponses, plusieurs réponses possibles).

telles manipulations sont souvent à l'origine de graves accidents, certains pouvant être mortels. Il est par conséquent nécessaire d'agir.

Responsabilité de l'employeur

L'employeur est responsable du bon respect des règles de la sécurité au travail et de la protection de la santé. Le législateur lui a attribué un rôle essentiel dans l'état de fonctionnement des dispositifs de protection: il doit veiller à ce que l'efficacité de ces dispositifs ne soit jamais entravée. Lorsqu'un employeur tolère la manipulation des dispositifs de protection, il devient punissable. La manipulation est considérée comme une négligence grave. Tout accident survenant sur une machine ou une installation manipulée peut entraîner d'interminables démêlés juridiques. Mais les travailleurs sont également concernés: il leur est strictement interdit de modifier ou d'éliminer des dispositifs de protection.

Contrôles renforcés

La nouvelle campagne par laquelle la Suva entend lutter de manière ciblée contre ces abus dans les prochaines années s'appelle «STOP à la manipulation des dispositifs de protection». L'objectif est de sensibiliser les employeurs aux problèmes et risques encourus et d'aboutir ainsi à une diminution considérable du nombre de manipulations.

- **Contrôles renforcés.** L'élément clé de la campagne est le renforcement des contrôles. Lors des contrôles d'entreprises, l'accent sera dorénavant mis sur la manipulation des dispositifs. Si des manipulations sont constatées, l'employeur doit s'attendre à des conséquences sérieuses, pouvant aller jusqu'à l'arrêt immédiat de l'installation.

- **Outil d'aide pratique.** Dans un premier temps, l'employeur responsable se doit d'avoir une vue d'ensemble de la situation dans sa propre entreprise. Il doit ainsi déterminer si des machines ou des installations dont les dispositifs de protection ont été neutralisés sont utilisées et la raison de ces manipulations ou «court-circuitages». Une liste de contrôle (Suva réf. 67146.f) aide les employeurs ou leur chargé de sécurité à accomplir cette tâche.
- **www.suva.ch/dispositifs-de-protection.** Le site de notre campagne, qui s'adresse aux personnes intéressées ou directement concernées, est constamment complété et mis à jour.

Un assuré de la Suva sur vingt travaille sur des machines qui ne sont pas correctement sécurisées.

Gain de temps, habitude...

La manipulation des dispositifs de protection relève de motifs variés: stress, gain de temps, commodité ou simplement par habitude. Cependant, tant la sous-estimation que l'ignorance du risque jouent un rôle. La manipulation est souvent tolérée, voire ordonnée par les supérieurs (cf. graphique à la page 9). Dans tous les cas cités, la solution passe par l'amélioration des processus de travail et l'observation systématique des règles de sécurité internes. Souvent, le responsable de production ou les opérateurs font valoir qu'il est impossible d'utiliser la machine ou l'installation sans manipulation. Dans ce genre de situation, le fabricant constitue l'interlocuteur idéal.

Armin Zimmermann

Division sécurité au travail
Secteur industrie, arts et métiers